



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 109-18 C

Objet : *RS - Démarche Territoire à énergie positive - Approbation du plan de financement de la deuxième phase*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine -

Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier -

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin -

de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux -

de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge -

Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Mornand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 109-18 C

objet **RS - Démarche Territoire à énergie positive - Approbation du plan de financement de la deuxième phase**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que fin 2013, la Communauté d'agglomération d'Annecy, le Parc naturel régional du massif des Bauges et Chambéry métropole se sont accordés pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Rhône-Alpes et la Direction régionale de l'ADEME dans le but d'encourager la transition énergétique territoriale vers l'objectif TEPOS (Territoire à énergie positive).

Si le PNR du massif des Bauges est un moteur incontesté de cette démarche concertée, les agglomérations avaient déjà à leur actif, chacune de leur côté, des engagements structurés autour de leurs Plans climat-énergie territoriaux. La dynamique TEPOS est venue conforter et renforcer ces engagements en fixant des objectifs :

- de réduction des consommations d'énergie de tous types et pour tous les usages,
- d'augmentation de la production d'énergie à partir de sources locales et renouvelables, de façon à ce qu'à l'horizon 2050 le territoire produise plus d'énergie qu'il n'en consomme.

L'année 2014 et le début de l'année 2015 ont été consacrés à l'élaboration du diagnostic détaillé des gisements d'économies d'énergie et des potentiels de développement des énergies renouvelables. Sur ces bases robustes, plusieurs actions ont pu être engagées.

En réduisant ses consommations d'énergie de 24 % à l'horizon 2030 et en faisant progresser les énergies renouvelables de 11 % à 22 % sur la même période, le territoire réduit considérablement sa dépendance aux sources d'énergies extérieures fossiles et fissiles et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, servant ainsi l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.

Cette réalité se traduit aussi en bénéfices économiques directs pour le territoire. En 2015, la facture énergétique brute du territoire (le coût de la totalité des énergies consommées sur le territoire) s'élevait à 820 millions d'euros. La production locale d'énergie renouvelable représentant 50 millions d'euros, la facture nette restait de 770 millions d'euros par an. Cette dépense représente 7,8 % du PIB du territoire et équivaut à 2 410 euros/habitant/an.

La trajectoire TEPOS programmée permettra ainsi de faire passer cette facture nette à 400 millions d'euros (500 millions d'euros de consommation et 100 millions d'euros de production locale), conduisant à réinjecter dans l'économie locale près de 370 millions d'euros supplémentaires pour le financement d'investissements et de services au bénéfice de la prospérité du territoire et de sa qualité de vie.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges est volontaire pour reconduire la démarche TEPOS en faveur de la transition énergétique et pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Dans le cadre de cette nouvelle candidature TEPOS, il s'agit d'engager une phase de massification des actions de rénovation du patrimoine public et du parc résidentiel, des actions de réduction de la place de la voiture, de développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, de déploiement des réseaux de chaleur, etc.

Pour que cette massification réponde aux enjeux, il est indispensable qu'elle s'appuie sur une mobilisation renforcée des entreprises, des agriculteurs et des habitants du territoire. Les collectivités doivent aujourd'hui faire un effort particulier de communication pour valoriser ce qui a déjà été fait et inviter à cette mobilisation renforcée.

De plus, Grand Lac a délibéré le 18 janvier 2018 pour rejoindre le territoire TEPOS. Cette initiative permet de consolider la cohérence territoriale du périmètre du TEPOS et de poursuivre la consolidation politique de ce territoire. Ce sont désormais 122 communes et 440 000 habitants qui sont concernés par ce projet TEPOS.

Les objectifs de cette nouvelle phase portent donc sur trois niveaux :

- permettre à Grand Lac de se munir de l'expertise nécessaire en interne et en externe pour harmoniser le diagnostic et la stratégie avec les trois collectivités historiquement plus avancées dans la démarche,
- développer des outils de comptage précis de l'évolution des consommations énergétiques et des productions d'énergies renouvelables afin de mesurer leur adéquation avec la trajectoire TEPOS définie,
- mettre à disposition des indicateurs des impacts de la démarche sur l'activité économique locale et sur l'emploi.

Pour mémoire, le Bureau du 3 mai 2018 a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région "Territoires à énergie positive" pour maintenir le territoire dans sa trajectoire de transition énergétique ambitieuse et sollicité les subventions correspondantes auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La démarche Territoire à énergie positive permet de disposer d'un soutien financier de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME. Ce soutien porte sur des actions de communication, d'animation et d'accès à l'expertise. Le tableau ci-dessous recense les actions que l'agglomération sera amenée à financer dans le cadre de la phase 2 du TEPOS (montants pour une période de trois ans), dans le respect du cadrage budgétaire.

	Territoire TEPOS – montants prévisionnels	Coût total actions Chambéry métropole - Cœur des Bauges	Financement ADEME / Région	Reste à charge Chambéry métropole – Cœur de Bauges
Gouvernance Communication Sensibilisation	251 000 €	75 100 €	70% 50 %	28 770 €
Bâtiments	112 500 €	34 850 €	70 %	10 455 €
Transport / mobilité	60 000 €	3 350 €	70 %	1 000 €
Urbanisme / énergie	337 000 €	146 500 €	70 %	43 950 €
Acteurs économiques et agricoles	127 000 €	38 100 €	70 %	11 430 €
Total	887 500 €	297 900 €	67,9 %	95 605 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la démarche de mise à jour du Plan climat-air-énergie territorial,

Vu la délibération n° 043-13 C du Conseil communautaire du 30 mai 2013 signant l'engagement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans la phase initiale de la démarche TEPOS, aux niveaux régional et national,

Vu la décision n° 064-18 du Bureau du 3 mai 2018 approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le Territoires à énergie positive (TEPOS),

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le plan de financement de la démarche Territoire à énergie positive pour le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges défini ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 109-18 C

Objet de l'acte : RS - Démarche Territoire à énergie positive - Approbation du plan de financement de la deuxième phase

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : actions TEPOS;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21108H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21108H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018